

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ

### Séance du 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois septembre à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2020 par le maire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

**Présents** : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Elisabeth MAY, Anne HARIVEL, Nadine ANDREANI, Emma JUMEL et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Cyril CLOUET, Bernard GARREL et Jacques DROUET.

**Secrétaire de séance** : Nadine ANDREANI

**Ouverture de la séance** : 20h53.

#### Ordre du jour :

- Présentation des extensions des consignes de tri par Caroline HAZARD du SYVEDAC
- Approbation Conseil du 10 juillet 2020
- Pacte de gouvernance NCPA
- Convention de fourrière
- Tarifs et caution salle communale
- RODP (Redevance pour l'Occupation du Domaine Public) 2020 SDEC Energie
- Participation commune frais de cantine
- Questions diverses
- Informations diverses

\*\*\*\*\*

*Compte-tenu de la situation sanitaire, le Conseil se tiendra à huis-clos  
mais en présence de la presse, comme autorisé.*

Mme Caroline HAZARD du SYVEDAC présente au Conseil les extensions des consignes de tri pour les sacs jaunes qui seront effectives à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2020**.

#### **1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2020**

► **Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des présents.**

#### **2. PACTE DE GOUVERNANCE NCPA => A SURSOIR**

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de la loi Proximité et engagement 2019-1461 du 27 décembre 2019 qui cherche à rééquilibrer le rôle des communes et des maires au sein des intercommunalités, le pacte de gouvernance NCPA a été remanié. Il a été acté le 17 septembre 2020 par le conseil communautaire dans son principe. Il reste aux élus de la communauté de communes d'en établir les règles de fonctionnement, de l'adopter puis de le soumettre pour avis au conseil communautaire, et ce avant mars 2021

#### **3. CONVENTION DE FOURRIERE**

La commune adhère à ce refuge depuis 2016 et la convention doit être renouvelée pour l'année 2020.

► **Le Conseil après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale avec l'association « La tribu de Sapeur » pour une durée de 1 ans, à l'unanimité des présents.**

**4. TARIFS ET CAUTIONS SALLE COMMUNALE**

Le 10 juillet dernier le conseil a voté une augmentation de la caution pour la location de la salle car des travaux importants ont été effectués. Afin de mieux garantir la propreté et le respect de la salle et du matériel mis à disposition, notamment la télécommande et les éclairages, le maire propose de scinder la caution en 3 cautions : une de 750€ pour la salle, une de 250 € pour la télécommande et une du 60 € pour le ménage.

La salle ayant été refaite, et compte-tenu de son environnement et des prix pratiqués par les communes voisines, le Maire propose que le tarif pour la location du WE pour les « Extérieurs » soit le double de celui des habitants de Gonnevillais, soit 500 €.

Tarifs salle 2020	GONNEVILLAIS	EXTERIEURS
½ journée ou vin d'honneur	120 €	175 €
1 Journée (semaine)	170 €	275 €
Week-end	250 €	<b>500 €</b>
Associations : activités	Gratuit	50 €
Associations : activités avec recettes (repas 1 jour)	3 événements gratuits, 50 € au-delà	200 €

► **Le Conseil après en avoir délibéré accepte ces modifications à l'unanimité des présents.**

**5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRT GAZ**

M. le Maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport.

► **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz, qui s'élève à 128 € pour l'année 2020 l'unanimité des présents.**

**6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINE => A SURSOIR**

La commune n'ayant plus d'école primaire sur son territoire, les enfants doivent se rendre à leurs frais à Amfreville ou Merville Franceville. Le Conseil souhaite savoir s'il y a une école primaire de secteur et un collège de secteur auprès du rectorat.

Le conseil souhaite savoir pourquoi les communes d'Amfreville et Merville-Franceville appliquent une différence de tarif pour les enfants de Gonnevillais en Auge. Cette différence s'élève à 0.50 € pour Amfreville et 1.05€ pour Merville Franceville.

La commune s'acquitte chaque année de sa quote-part des frais de fonctionnement en versant aux écoles une participation en fonction du nombre d'élèves accueillis. Le conseil souhaite interroger les commune d'Amfreville et de Merville Franceville sur la destination de cette participation.

## **7. JOURNEE DE SOLIDARITE**

Le Comité technique du Centre de Gestion du Calvados qui avait été saisi sur ce dossier s'est réuni le 3 septembre 2020 et a donné son accord sur la proposition faite par le Conseil pour instituer dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020 cette journée de solidarité qui sera travaillée et non rémunérée et qui a été fixée au **1<sup>er</sup> novembre ou au 11 novembre**, en fonction du calendrier.

► **Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité des présents.**

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- **Co-voiturage**

Les personnes qui souhaiteraient avoir lus d'informations sont invitées à contacter NCPA qui a compétence Transport.

- **Proposition par NCPA d'une permanence service Urbanisme 1 fois/mois**

Vu le nombre de dossiers à traiter et la convention passée avec NCPA, il semble inutile d'instituer une telle permanence à Gonneville.

- **Cabinadons**

Olivier IACAZZI présente les différentes maquettes réalisées par la graphiste. Une discussion s'engage sur le type de dons acceptés en dehors des livres. Il est décidé de finaliser cette cabinadons pour en tester le fonctionnement.

- **PRADA**

Sur la demande de la Préfecture, le Maire doit nommer par arrêté une PRADA (Personne Responsable de l'Accès aux Renseignements Administratifs) qui garantira aux administrés un accès à ces renseignements, plus particulièrement à ceux relevant de l'environnement. Nadine ANDREANI propose sa candidature qui est acceptée par le conseil.

## **9. INFORMATIONS DIVERSES**

- **Nouveau site NCPA**

Un nouveau site NCPA est en train d'être finalisé. Tous les élus pourront demander leurs identifiants pour avoir accès à une base documentaire partagée : convocations, compte-rendu, dossiers préparatoires, etc.

- **Travaux RD95A**

Les travaux devraient débuter le 2 novembre pour une durée de 4 semaines (des informations seront communiquées aux usagers). Des trottoirs vont être prévus en plus entre la mare aux canards jusqu'à l'angle de la rue de Cresseveuille, en accord avec les propriétaires du champ.

La séance est levée à 22h45.

Gonneville en Auge, le 30 septembre 2020  
Le Maire, Harold LAFAY